

Décision n° 2016-0976
du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 19 juillet 2016
modifiant les décisions n° 2008-0662 en date du 10 juin 2008
et n° 2012-0285 en date du 6 mars 2012
attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques
à la Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée
pour un réseau indépendant du service fixe
dans le département du Var (83)

Le président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après CPCE), et notamment ses articles L. 36-7 (6°), L. 42-1 et R. 20-44-11 ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l'État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 18 mars 2013 modifié relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision n° 2008-0662 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 10 juin 2008 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée pour un réseau indépendant du service fixe dans le département du Var (83) ;

Vu la décision n° 2012-0285 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 6 mars 2012 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée pour un réseau indépendant du service fixe dans le département du Var (83) ;

Vu la décision n° 2016-0519 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 12 avril 2016 modifiant la décision n° 2015-1160 portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 5 octobre 2015 portant délégation de signature ;

Vu la demande en date du 26 mai 2016 de la Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée, reçue le 7 juillet 2016 ;

Décide :

Article 1. L'annexe 4 à la décision n° 2008-0662 en date du 10 juin 2008 et l'annexe 1 à la décision n° 2012-0285 en date du 6 mars 2012 susvisée sont supprimées à compter de la date de la présente décision. Les fréquences correspondantes, telles que figurant à l'annexe 1 à la présente décision, sont restituées.

Article 2. Le directeur Mobile et Innovation de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à la Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée.

Fait à Paris, le 19 juillet 2016,

Pour le Président et par délégation

Rémi STEFANINI
irecteur Mobile et Innovation